

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 01/06/2026 - 11230 - 2019 B 02473 - 851 148 551 - 1.2.3 COACHING

1.2.3 COACHING
Société par Actions simplifiées Unipersonnelle au capital de 1000 euros
Siège Social 5 rue traversière 91530 SAINT CHERON
RCS Evry 851 148 551 00019

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

10 MAI 2026

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 01 JUIN 2026
	Numéro: 11230

L'an deux mille vingt-six

Le 10 mai

A 11 heures

L'associée de 1.2.3. Coaching, SASU au capital de 1000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 5 rue traversière 91530 SAINT CHERON, sur convocation de la gérance.

Est présente : Madame Marie-Claire PAJADON possédant 100 actions, soit le total des parts composant le capital.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Madame Marie-Claire PAJADON, présidente et associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance, - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'Article L.223-19 du code du commerce et décision à cet égard.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée : -
L'Inventaire et les comptes annuels au 31 décembre 2025,

- Le rapport de gestion établi par la gérance
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.233-19 du code du commerce
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressées aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

1.2.3 COACHING

Société par Actions simplifiées Unipersonnelle au capital de 1000 euros

Siège Social 5 rue traversière 91530 SAINT CHERON

RCS Evry 851 148 551 00019

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce établis par la gérance.

Cette lecture terminée, La Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, La présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

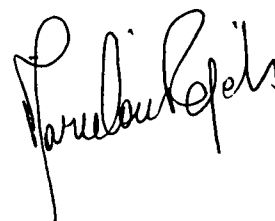
L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit de 52 euros de l'exercice de la manière suivante : La totalité au compte « Report à nouveau s'élève ainsi à -20 550 euros. Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.233-19 du Code du commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice et approuve.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 11h45.

De tout ce que dessus, il est dressé un procès-verbal qui a été signé après lecture par tous.



1.2.3 COACHING

Société par Actions simplifiées Unipersonnelle au capital de 1000 euros

Siège Social 5 rue traversière 91530 SAINT CHERON

RCS Evry 851 148 551 00019

RESULTATS – AFFECTATIONS

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un déficit de 52 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice

La totalité du déficit de 52 euros sera attribué au report à nouveau pour cette année 2025

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été attribué au titre des exercices précédents.

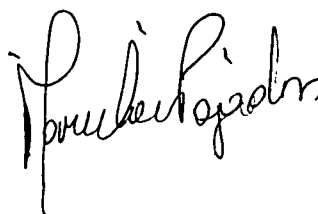
Compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la société seraient de –20 550 euros.

Ce résultat est issu du calcul suivant : Capital social 1000 euros – (déficit de l'année 2021 soit 9 524 euros + déficit de l'année 2022 soit 11 638 euros + déficit de l'année 2023 soit 670 euros + bénéfice de l'année 2024 soit 1333 euros + déficit de l'année 2025 de 52 euros).

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été attribué au titre des exercices précédents.

Nous allons, par ailleurs, vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce. Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

La Gérance



1.2.3 COACHING

Société par Actions simplifiées Unipersonnelle au capital de 1000 euros

Siège Social 5 rue traversière 91530 SAINT CHERON

RCS Evry 851 148 551 00019

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 MAI 2026

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Notre chiffre d'affaires est de 29 886 euros pour cette année 2025, ce qui représente une augmentation significative depuis 2024 dont le montant s'élevait à 12 736 euros.

Evolution et perspectives d'avenir

Nous continuons à mettre tout en œuvre pour augmenter notre chiffre d'affaires en diversifiant nos activités, notamment dans le domaine de la location courte durée, (chambres d'hôtes et gîtes par exemple). Une demande a été réitérée auprès de mairie de Moncontour pour l'aménagement d'un terrain en partie constructible pour y mettre des chalets.

Le montant des charges d'exploitation s'explique par un investissement pour meubler les gîtes d'Airvault et de la garenne à Saint Chartres pour la mise en location en juillet et en août 2025.

Les paramètres chiffrés du futur chiffre d'affaires 2026, sont, à ce jour, difficiles à évaluer en fonction de la situation géopolitique instable et une diminution de la location s'est déjà fait sentir dès avril 2026. Cependant, il est fortement probable que l'année 2026 sera à l'équilibre car aucun investissement lourd n'est prévu.

RESULTATS - AFFECTATIONS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé 29 886 euros.

Le montant des traitements et salaires d'élève à 0 euros.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 0 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint 29 938 euros.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 se traduit par un déficit de 52 euros.

1.2.3 COACHING

Société par Actions simplifiées Unipersonnelle au capital de 1000 euros

Siège Social 5 rue traversière 91530 SAINT CHERON

RCS Evry 851 148 551 00019

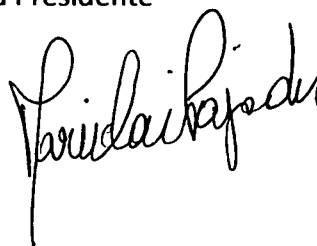
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 MAI 2026

Feuille de présence

N° ordre	Nom et adresse	Nombre de parts	Nombre de voix	Signature
1	Pajadon Marie-Claire 5 rue traversière 91530 Saint Chéron	100	100	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence, arrêtée à l'associée présent possédant 100 actions

La Présidente



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
SASU PAILADON Marie-Claire 1.2.3 COACHING					
SIRET	8	5	1	1	4
	8	5	5	1	0
	0	0	0	1	9
Mét :					
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
5 RUE TRAVERSIERE 91530 ST CHERON					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
				SIRET	
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Coaching personnel et professionnel spécialisé...		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal	0
				Déficit	52
Bénéfice imposable à 15 %		0		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %	
				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A				Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)				Zone de développement prioritaire, Art. 44 septdecies	
Société d'investissement immobilier cotée				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Base d'imposition :		Taux d'imposition :			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé	
				EBP	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: S				Nom et adresse du conseil:	
Tél:				Tél:	
Identité du déclarant:					
Date: 28/04/2026		Lieu:			
Qualité et nom du signataire: MME PAILADON Marie-Claire					
Signature:					
Examen de conformité fiscale (ECF)		Prestataire:			

N° 2065 bis-SD

¹ *Formulaire obligatoire*

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐

G	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)
---	---

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		1.2.3 COACHING		Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		5 RUE TRAVERSIERE		91530 ST CHERON					
SIRET		8 5 1 1 4 8 5 5 1 0 0 0 1 9							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2					
				Exercice N clos le 31 12 2025					
ACTIF				Brut		Amortissements – Provisions		Net	
				1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *		028	1 259	030	1 259			
	Immobilisations financières * (1)		040	510	042		510		
	Total I (5)		044	1 769	048	1 259	510		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070				
		Autres * (3)	072	1 047	074		1 047		
	Charges constatées d'avance *		092		094				
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	65 405	086		65 405		
	Total II		096	66 452	098		66 452		
Total général (I + II)		110	68 221	112	1 259	66 962			
PASSIF							Exercice N NET		
							1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120	1 000	
	Écarts de réévaluation						124		
	Réserve légale						126		
	Réserves réglementées *						130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *						131	132	
	Report à nouveau						134	(20 499)	
	Résultat de l'exercice						136	(52)	
	Subventions d'investissement						137		
	Provisions réglementées						140		
	Total I						142	(19 550)	
Provisions pour risques et charges						Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166	9 960	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)						169	172	
	Comptes courants d'associés						173	76 552	
	Autres dettes						175		
	Produits constatés d'avance						174		
Total III						176	86 512		
Total général (I + II + III)						180	66 962		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 1.2.3 COACHING								Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	1 259	472		474		476	1 259		
Immobilisations financières		480	510	482		484		486	510		
TOTAL		490	1 769	492		494		496	1 769		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 230	562	29	564		566	1 259		
TOTAL		570	1 230	572	29	574		576	1 259		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
Total	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 1.2.3 COACHING		Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur comptes clients	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations	Reprises			
Fonds commercial	681	683			
Autres Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4		
Inst générales, agencements et aménagements divers	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	20 499		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés		983			
Déficits reportables		984	20 499		
Déficits de l'exercice		860	52		
Total des déficits restant à reporter		870	20 550		
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	381
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Montant de la TVA collectée				374	2 988
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	2 275
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *				397	
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS					
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social				690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social				691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)		692		52	
Revenu brut social (si le montant est positif)				693	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 1.2.3 COACHING		Néant ☒			
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025		Données en nombre de mois <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="width: 20px; text-align: center;">1</td><td style="width: 20px; text-align: center;">2</td></tr></table>		1	2
1	2						
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel *				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
TOTAL 1				106			
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial				113			
Variation positive des stocks				111			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152			
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137			
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	0		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026					
Période de référence	024	016					
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

SIREN 8 5 1 1 4 8 5 5 1

Dénomination de l'entreprise 1.2.3 COACHING

Adresse (voie) 5 RUE TRAVERSIERE

Code postal 9 1 5 3 0 Ville ST CHERON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1.00	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100.00

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille PAJADON Prénom(s) MARIE-CLAIRE

Nom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 10/01/1961 N° Département Commune Pays

Adresse : N° 5 Voie RUE TRAVERSIERE

Code postal 91530 Commune ST CHERON Pays FR

Tire (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

SIREN 8 5 1 1 4 8 5 5 1

Dénomination de l'entreprise 1.2.3 COACHING

Adresse (voie) 5 RUE TRAVERSIERE

Code postal 9 1 5 3 0

Ville ST CHERON

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD